



### ÉDITO

#### Chers administrés,

2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent, en espérant que la COVID 19 ne vienne pas encore une fois perturber les réveillons, le temps en familles ou la cérémonie des vœux prévue pour le 12 janvier 2023.

Cette année j'en appelle à l'engagement de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Il en va de la responsabilité de chacun dans nos bâtiments publics, associatifs, sportifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation du chauffage et de l'éclairage.

Concernant l'éclairage public, au dernier Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre, les élus ont décidé d'éteindre un lampadaire sur deux afin de ne pas plonger le village dans l'obscurité totale et de maintenir un minimum d'éclairage qui, par ailleurs, contribue à la tranquillité publique et à la sécurité de nos concitoyens.

Pour la période de la nativité, notre village limitera les illuminations de Noël, la municipalité prend ses



responsabilités dans ce domaine (températures raisonnées dans les écoles et dans les autres bâtiments publics) répondant ainsi aux objectifs écologiques nécessaires.

Toujours dans le même registre, les écoles ont été équipées d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à fioul afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Depuis huit ans nous travaillons d'arrache-pied sur la création d'un quartier durable aux Condamines, les élus portent avec beaucoup de détermination ce projet pour le développement de notre village.

Le bailleur social ALOGEA vient de déposer le permis de construire dernière étape avant l'autorisation des services de l'état (DDTM, ABF et service instructeur). Croisons les doigts pour obtenir une réponse positive qui permettrait la construction d'une quarantaine de logements disponibles pour accueillir de nouvelles familles.

Au nom de notre collectivité, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'espoir !

Le Maire, René Ortega

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

**Présents** : Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, SABATIE F, SALVAGNAC JP.

**Procurations** : CARBONNEAU R. à ORTEGA R.

**Absents** : LLUCH C,

**Secrétaire** : RAYNAL M.

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal en date du 8 juin 2022, le conseil l'approuve.

Le Maire présente au conseil municipal la demande reçue en mairie de la part de M Jean Marc HUERTAS (ABF des Pyrénées Orientales) concernant la possibilité d'achat de la maison Sibra, le conseil à l'unanimité vote contre la vente de la maison Sibra. Les élus ont évoqué que le patrimoine de Lagrasse doit rester propriété de la commune surtout lorsqu'elle en est propriétaire, et ont précisé que nous avons un devoir de protéger et de conserver ce riche patrimoine.

Bilan de la saison touristique pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 22 septembre 2022 :

### 1) Stationnement :

- . 1 518 Campings cars.
- . 37 761 Véhicules parking P1, P2, P3.
- . 7 216 Véhicules Zone Bleue (gratuite).

Soit environ 12 000 Véhicules de plus par rapport à la même période sur l'année 2021.

Police : 383 PV de police, 50 PV de non acquittement de paiement de stationnement.

### 2) Camping : 2 572 nuitées.

Le maire présente un bilan des travaux communaux :

- . **Écoles** : les travaux de rénovation énergétique, le remplacement des fenêtres et portes sont terminés pour la 1<sup>ère</sup> phase (façade cotée Bd de la promenade), la 2<sup>ème</sup> phase est commandée (fenêtres cotés cours).

L'entreprise FIALIN a commencé les travaux de remplacement de la chaudière FIOUL par une pompe à chaleur (la fin des travaux est prévue aux vacances de la Toussaint).

- . **Foyer** : Même principe qu'à l'école mise en place d'une pompe à chaleur.
- . **Voirie** : Nous avons entrepris la réfection des allées du camping municipal ainsi que la sécurisation des 3 entrées de la commune par la mise en place d'écluses avec la pose de coussin berlinois.

La commune va entreprendre la réfection d'un local au chai Lauthier afin de faciliter l'installation d'une nouvelle commerçante.

M Lluç demande la possibilité d'envisager la réfection d'un local à côté du CADA. Le maire répond qu'une fois les autres travaux bouclés, nous envisagerons les diverses possibilités de réalisations.

Le maire présente la demande de l'association : « Le Marque Page » de pouvoir disposer d'une salle qui pourrait accueillir l'association, l'ancienne salle de justice de paix au 1er étage de la bibliothèque pourrait convenir.

A l'unanimité le conseil émet un avis favorable.

Afin de pouvoir entamer les études préliminaires sur l'ancienne cave coopérative, le conseil municipal à l'unanimité informe M. ABANADES Nicolas que la commune souhaite récupérer le bâtiment. La commune lui laisse jusqu'au 31 mars 2023 pour quitter les lieux. Le maire est chargé d'envoyer un courrier en recommandé à M. Nicolas ABANADES pour lui signifier.

Le maire présente au conseil le bail de location rédigé au nom de M. GUILLOT Mickael concernant la location du garage du cimetière pour son activité uniquement, activité qui est en suspens depuis deux ans. La commune souhaite récupérer le local pour entreposer du matériel. Le conseil autorise le maire à le lui signifier par écrit.

Le maire donne la parole à Jean Paul SALVAGNAC concernant le document reçu sur le SCOT. Il demande au conseil son avis sur la possibilité de création d'une zone économique aux Planels. Après discussion le conseil n'est pas favorable à cette idée.

M GOUT Jean Pierre a vendu sa maison. Il propose à la mairie de lui donner un ensemble de matériel de l'atelier de menuiserie.

La commune accepte le don et stockera le matériel à la maison du patrimoine.

Fin du conseil à 19H30.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022**

**Présents** : Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUÇ C, ORTEGA R, SALVAGNAC JP.

**Procurations** : SABATIE F. à ORTEGA R.

**Absents** : GOUT M.

**Secrétaire** : RAYNAL M.

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 22 septembre 2022, le conseil l'approuve.

Le conseil municipal est sollicité pour délibérer sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le maire explique que le calcul des attributions de compensations obéit à des règles précédemment définies pour les communes et notamment les effets du mécanisme de neutralisation des impacts fiscaux de la fusion. Toutes les compétences exercées par la CCRLCM impactent les communes ; la compétence enfance jeunesse, la compétence aménagement de l'espace, voirie, action sociale, tourisme, etc... Pour l'année 2022 la commune de Lagrasse a perçu la somme de 53 357 euros représentant l'attribution de compensation définitive, pour rappel en 2021, l'AC définitive était de 70 157 euros

Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur les charges transférées de la CCRLCM

Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire expose que les services de l'État comme les années précédentes n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes. Considérant la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Le maire propose au conseil de signer une convention avec la CCRLCM afin que celle-ci instruisse les dossiers d'urbanisme pour le compte de la commune de Lagrasse, le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire présente au conseil le courrier reçu en mairie de la protection civile qui propose de signer une convention de partenariat (pour un montant annuel de 1 € par habitant) entre la commune et l'association qui nous viendrait en aide en cas de catastrophe naturelle. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire présente au conseil le courrier reçu en mairie de l'hôpital de Carcassonne qui propose de signer une convention de partenariat entre la commune et l'hôpital afin d'installer à Lagrasse des consultations d'addictologie avec le CSAPA Hospitalier de Carcassonne. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal est sollicité pour l'aménagement de l'ancienne cave coopérative, le maire propose de travailler en partenariat avec l'ATD 11 (Agence Technique Départementale) pour élaborer le préprogramme (réhabilitation et transformation de la cave coopérative). L'assemblée approuve à l'unanimité.

Le maire demande au conseil la création d'une commission afin de travailler sur une chartre concernant les terrasses du Boulevard de la Promenade, ceci afin de pouvoir établir et fixer les orientations à venir. La commission se composera de : J ALQUIER, B BLANC, P CERRA, B FRAISSE, C POUYTES, M RAYNAL. Elle doit se réunir au plus tôt.

Le mardi 29 novembre 2022, une réunion en présence de M le maire, ses 4 adjoints, M André HERNANDEZ (Président de la CCRLCM), Me Isabelle GEA (Vice-Présidente de la CCRLCM : chargé de la santé), M Frédéric RAYMOND (DGS de la CCRLCM) et Thomas ESPART (coordinateur santé) s'est tenue au sujet du projet de maison médicale à Lagrasse.

La CCRLCM ayant la compétence s'est-elle qui doit piloter le projet, la commune devant fournir un terrain pour la construction. La prochaine étape doit se dérouler à Lagrasse, en effet une réunion avec les professionnels de santé, les élus et techniciens est programmé autour de la deuxième quinzaine de janvier 2023.

Le maire présente la demande de l'architecte des bâtiments de France qui souhaite que la commune de Lagrasse se dote d'un SPR (Secteur Patrimonial Remarquable) afin de préserver le centre ancien de la commune. Après un long débat, le conseil procède au vote : 9 voix pour, 3 abstentions, 1 contre.

Le conseil délibère afin qu'un SPR voit le jour à Lagrasse.

Le maire propose au conseil afin de réaliser des économies d'énergie d'éteindre un lampadaire sur deux sur la commune. Pour réaliser une réelle économie de 50 %, il est préférable de couper un lampadaire sur deux plutôt que d'éteindre l'éclairage public dans sa totalité (raisons de sécurité et de commodités). La date prévisionnelle de la modification de l'éclairage public serait la dernière quinzaine de janvier 2023. Le conseil à l'unanimité approuve.

Le maire demande au conseil la possibilité d'envisager de donner en gérance le camping pour l'année 2023, par l'intermédiaire d'une délégation de service public (DSP). Après discussion le conseil accepte à l'unanimité que la commune se rapproche d'un bureau d'étude afin de rédiger la DSP et d'avancer sur ce dossier.

Le maire donne la parole à Bernard Blanc au sujet des terrains appartenant à la famille GUILHEM et jouxtant le camping. Celui-ci demande au conseil s'il l'autorise à rentrer en contact avec les 4 enfants afin de voir s'ils seraient vendeurs au profit de la commune. Le conseil est d'accord.

Le maire explique que le bail commercial du salon de coiffure étant arrivé à échéance, Me PATRAO a demandé à la mairie son renouvellement. Le conseil accepte le renouvellement à l'unanimité.

Le maire donne la parole à messieurs Philippe CERRA et Jean Paul SALVAGNAC concernant le dossier Bourg Centre de Lagrasse. Une nouvelle réunion est organisée le 19/12/2022 à 14h00 en mairie avec le cabinet Dessein de Ville et les élus afin de réorienter les lignes directrices du dossier comme le souhaite le conseil dans sa majorité.

Le maire propose au conseil d'envisager de vendre le bien sis au 1 rue du Pech afin de boucler le financement du quartier durable sans recourt à l'emprunt. Après discussion le conseil avec 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention approuve que la mairie procède à l'expertise du bien pour pouvoir diffuser la vente.

Fin du conseil à 20H20.

**Tous les documents évoqués sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.**

## **CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

### **- LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**



Comme l'année dernière les enfants de l'école viennent avec leur maîtresse lire sur place et emprunter des livres. Pour le moment les élèves de la classe du cycle 2 viennent tous les 15 jours. Plus tard ceux du cycle 3. Nous irons prochainement à l'école lire des kamishibais\*, fournis par l'annexe de Narbonne de la bibliothèque départementale, aux élèves du premier cycle.

Le club de lecture du dernier mercredi chaque mois à 18h30 à la bibliothèque continue. Lors de celui d'octobre, nous avons présenté 6 livres parus récemment acquis par la bibliothèque. Aline, de la librairie de l'abbaye nous avait auparavant présenté une sélection des ouvrages de la rentrée littéraire de l'automne. Si vous voulez être prévenu des prochaines rencontres, vous pouvez envoyer vos coordonnées à [bibliolagrasse@orange.fr](mailto:bibliolagrasse@orange.fr)

Malheureusement peu de personnes y participent.

Le 29 juin dernier Jacques Alquier aidé par Alphonse Snoeck a évoqué « Histoires d'eau » : l'eau potable du Moyen âge à nos jours. Il nous a parlé des problèmes de l'eau à Lagrasse : l'Orbieu, la collecte et le traitement, les eaux usées...La conférence a été suivie d'un apéro offert par la mairie. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette manifestation. Nous espérons recommencer sur d'autres sujets.

Comme les années précédentes, nous avons participé, au festival de la BD en lisant avant l'ouverture au public des kamishibais\*\*aux enfants des écoles participantes.

M. Jean-Sébastien Steil, Directeur de l'EPCC, qui gère désormais la partie publique de l'Abbaye, est venu visiter nos locaux. Il est intéressé par nos activités. Nous avons déjà des rapports réguliers avec la librairie.

Le secteur Corbières de la Bibliothèque départementale a organisé dans nos locaux une réunion de secteur à laquelle participaient 25 bibliothécaires et ses référents ; cela permet de prendre des contacts avec nos homologues et de partager des expériences.

La nouvelle activité « L'art de la conversation » rencontre un certain succès. Deux fois par mois, le mercredi à 17h30, quelques personnes se réunissent à la bibliothèque. A partir d'un texte court, issu de la littérature francophone contemporaine (roman, fable, biographie, journaux...), d'un objet, d'une photo, une conversation conviviale s'engage. Cela s'adresse à toutes et tous ceux dont le français n'est pas la langue maternelle et à tous les francophones d'ici et d'ailleurs

qui désirent converser et s'exprimer en français : le 19 octobre la conversation est partie d'un article du journal « Libération » sur le décès de la reine d'Angleterre, le 2 novembre d'un objet préféré apporté par chaque participant. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 23 novembre. Si vous êtes



intéressé, faites-le nous savoir en nous indiquant votre adresse courriel pour que nous puissions vous informer des dates à venir à [bibliolagrasse@orange.fr](mailto:bibliolagrasse@orange.fr).

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque restent les mêmes : mardi, vendredi de 17 à 19 heures, samedi de 10 à 12 heures.

La bibliothèque propose au prêt 400 documents sonores (CD, partitions, DVD de spectacles).

Comme pour les livres le prêt est gratuit et pour une durée de 2 mois.

Les bénévoles vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et espèrent que le froid de cet hiver ne sera pas aussi intense que la chaleur de l'été.

Site bibliothèque : <https://lagrassse.bibli.fr/index.php?database=lagrassse>

*\*Kamishibai désigne un **genre narratif japonais**. Il se présente sous forme de petit théâtre que l'on pose sur une table, et sur lequel défilent des illustrations, à la base desquelles des comédiens racontent une histoire. Le kamishibai est né au Japon au cours du XIIIe siècle*

Elisabeth Bareil, Françoise Noé, Catherine Oulès, Agnès Robin, Annette Snoeck, Anne-Marie Wernert.

## - LE COMITÉ DES FÊTES

Après des mois de pandémie qui nous ont obligés à supprimer de nombreux événements, nous avons repris pendant l'année 2022 le cours presque normal de la vie. Les soirées « repas » ont été presque normalement fréquentées.

Nous avons pour la première fois organisé, avec l'aide d'une association de Montredon, trois soirées de loto qui ont permis de récolter un peu d'argent pour financer des événements.

Les brocantes ont vu une baisse de la fréquentation des vendeurs, malgré une légère diminution des droits. Peut-être en raison du « déménagement des emplacements » d'exposition ?

Le calendrier des événements pour l'année 2023 a été fixé et vous pouvez dès maintenant retenir les dates :

- **27 janvier** : Assemblée générale qui sera suivie d'un repas
- **18 février** : mardi gras (à confirmer)
- **15 avril** : repas de printemps
- **26, 28 et 30 avril** : loto
- **4 juin, 9 juillet, 6 août, 3 septembre** : brocantes
- **24 juin** : repas des voisins
- **13 juillet** : comme chaque année depuis des décennies, fête du village pour permettre à ceux qui le souhaitent d'aller le lendemain, voir l'embrasement de la Cité de Carcassonne.
- **11 août** : repas des jardiniers.
- **28 octobre** : repas d'automne.
- **2/3 décembre** : marché de Noël.
- **31 décembre** : passage à l'an 2024.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2023 !



Les membres du Comité des fêtes de Lagrassse

## - LA MISSION LOCALE

Elle intervient une fois par mois au sein de la mairie afin d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sur de la recherche d'emploi et de formation.



Lisa MALRIC-  
Conseillère en insertion professionnelle -  
Chargée des relations entreprises  
Mission Locale Ouest Audois  
Site : [www.mioa.fr](http://www.mioa.fr) Appli : MLJOB  
8 Av. Georges Clémenceau  
11200 Lézignan-Corbières

## - LA MAISON DU BANQUET ET DES GÉNÉRATIONS

En mai et juin 2021, la Maison du Banquet et des générations a accueilli trois personnes en résidence, autour du thème *Rester debout*. Mathieu Gaulène, Hakima Metahri et Sandrine Teixido étaient à Lagrasse pour un mois de résidence partagée. Ils présentent le fruit de leur résidence dans le parcours de l'abbaye publique tous les jours et jusqu'au 18 décembre dans le parcours de visite.

Mathieu Gaulène, anthropologue et auteur, nous emmène à la rencontre de quatre arbres qui portent en eux des mémoires vives de résilience aux événements naturels et humains dont ils ont été les témoins : un pin solitaire au Japon, les mélèzes foudroyés du Mercantour et les deux arbres cloîtrés de Lagrasse.

Hakima Metahri, enseignante en design, explore la mémoire de ses parents alors que l'Algérie est encore une colonie française. En se jouant des outils du roman graphique, elle redonne vie aux mots, aux corps et aux images d'une époque disparue.

Sandrine Teixido, anthropologue, artiste et autrice, nous invite à mener l'enquête de son enquête à Lagrasse: depuis le glissement de terrain du Bumba au Brésil jusqu'à Jean de Léry, depuis les inondations de Lagrasse jusqu'au maître de Cabestany.

**Samedi 10 décembre : rencontre de librairie** avec le dessinateur aquarelliste **Alessandro Pignocchi** et le paysan chevrier de Laroque de Fa **Matthieu Vaslin**.

Aquarelliste hors pair et chercheur attaché à la défense du vivant, dans ses enquêtes ethnographiques et dans ses bandes dessinées, on ne présente plus Alessandro Pignocchi. Il sera à Lagrasse samedi 10 décembre et échangera avec Matthieu Vaslin, paysan chevrier à Laroque de Fa, naturaliste et ornithologue, pour parler des nouveaux horizons offerts pour agir avec la nature.

Un temps de dédicace suivra la rencontre.

Maison du Banquet  
et des générations

Les Samedis des Auteurs  
samedi 10 décembre à 17h

Rencontre avec  
**Alessandro Pignocchi**  
et **Matthieu Vaslin**



À l'occasion de la parution de :

**Ethnographies des mondes à venir**, co-écrit avec Philippe Descola (2022, Ed. du Seuil).

**Samedi 17 décembre** : rencontre de librairie avec deux photographes et artistes, **Nelly Monnier** et **Eric Tabuchi** : *quels éléments visuels fondent une région ?*

En sillonnant ces petites entités géographiques et culturelles parfois tombées en désuétude face au découpage administratif de l'Hexagone, Nelly Monnier et Eric Tabuchi photographient les architectures traditionnelles, toponymes, esthétiques locales, traces de l'histoire, et les motifs naturels, tels que reliefs, paysages, couleurs, végétation. Ils présentent le troisième volume de leur Atlas des Régions Naturelles lors d'une rencontre unique à Lagrasse.

Maison du Banquet  
et des générations

mb  
&g

Les Samedis des Auteurs  
**samedi 17 décembre à 17h**

Rencontre avec  
**Nelly Monnier**  
et **Eric Tabuchi**



À l'occasion de la parution du troisième volume de :

**ARN - Atlas des Régions Naturelles** (2022)



Un programme produit par l'EPCC - Les arts de lire - Abbaye de Lagrasse

Marine BOUTROUE Secrétaire générale EPCC Les arts de lire  
Abbaye publique de Lagrasse 4 rive gauche - 11220 LAGRASSE  
04 68 91 46 65 - 06 48 25 22 22

## - APPEL À PROJETS!

Le Département de l'Aude engage son **deuxième Budget Participatif** et fait appel aux Audoises et aux Audois afin d'initier des idées, de projets pour leur territoire. Une enveloppe de **1.5 M€ pour des projets d'investissement** dans l'Aude !

- Des projets proposés **par les Audois, votés par les Audois**
- Des projets **accessibles à tous, laïques et non discriminatoires**
- Des projets qui s'inscrivent dans **des champs d'intervention du département autorisés par la loi**
- Des projets qui s'inscrivent **dans les enjeux de développement durable de l'ONU** (inégalités, pauvretés, environnement, climat, inclusion, jeunesse, etc.) / critères écoresponsables
- **75 000€/projet au maximum**
- **Au moins 1 lauréat/canton**

## Calendrier

- **15 novembre - 31 décembre** : Vous habitez l'Aude, vous avez **plus de 11 ans**, vous êtes responsable d'une association ... déposez vos idées.
- **Décembre à Février** : Les services du Département accompagnent les porteurs d'idées pour transformer les idées en projet (faisabilité technique, financière, juridique, etc.)
- **Mars** : Annonce de la liste des projets soumis au vote des Audois. Le Département accompagne les porteurs de projets dans la préparation de leur campagne de communication.
- **Avril** : tous les Audois de plus de 11 ans peuvent voter sur internet.
- **Mai** : Annonce des lauréats.

N'hésitez pas à consulter la plateforme [jeparticipe.aude.fr](http://jeparticipe.aude.fr) et les divers documents proposés : [Le dépliant](#)

[Le règlement](#)

[Le guide du porteur](#)

[La foire aux questions](#)



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe projet du Département dédiée au budget participatif : [budgetparticipatif@aude.fr](mailto:budgetparticipatif@aude.fr).

## COMMUNICATION

### H24

L'association **Y a des femmes au balcon** a été créée durant l'été 2022 afin de mener à bien un premier projet de création théâtrale.

*H24, 24H dans la vie d'une femme* (édition Actes Sud, 2021), ce sont 24 textes inspirés de 24 faits réels, écrits par 24 écrivaines de nationalités différentes. Toutes ces situations sont des situations de violences faites aux femmes, de l'incident le plus banal au drame le plus tragique.



Photo : Lola Pasquier

Nous sommes plus d'une douzaine de femmes de Lagrasse et ses alentours à s'être réunies autour de ce projet qui est né de l'envie commune de porter nos voix et nos corps sur scène pour faire entendre ces histoires, les nôtres et celles de toutes les femmes.

Nous pensons qu'il est important d'alerter sur ces situations de violence et espérons, avec ce projet, participer à l'éveil des consciences et donner de la visibilité à ces problématiques.

Nous nous emparons d'une partie de ces textes pour les mettre en scène et créer collectivement une pièce à partir de ce que nous sommes, avec nos connaissances, nos sensibilités, nos expériences.

Nous répétons régulièrement dans la salle polyvalente que la municipalité met à notre disposition. Nous espérons présenter le spectacle au début de l'été et vous tiendrons informés de la date et du lieu.

Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez vous y associer de quelque manière que ce soit, et notamment en prenant **une adhésion de soutien** (10 €) qui nous aidera à finaliser ce projet, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [sylvie.magri@yahoo.fr](mailto:sylvie.magri@yahoo.fr).

# RÉQUI

Il y a un lieu sur la commune qui envoute tous ceux qui essaient de le comprendre, c'est Réqui, autrement dit, le village des capitelles.

Cela n'a pas manqué d'arriver avec Canta Peira, l'association qui s'occupe de restaurer les capitelles et autres ouvrages de pierres sèches des Corbières.

Cette association s'occupe aussi de faire des recherches historiques. On ne sait pas de quand date ce village, mais on peut, par séquences et déductions, avoir des informations.

Il y a 200 ans (c'est une période sur laquelle on a quelques écrits), c'était le siège d'une économie particulière. Tous les hivers, les bergers andorrans descendaient des Pyrénées avec leurs bêtes pour trouver l'herbe qui n'était plus accessible dans leurs montagnes. Certains Lagrassiens les hébergeaient, donc à Réqui, en échange du fumier et du lait, au grand dam de leurs concitoyens qui voyaient leurs cultures souvent endommagées par des chèvres qui divaguaient. Par sécurité, la nuit, ils regroupaient les bêtes dans des enclos qui produisaient de ce fait le fameux fumier.

On peut donc comprendre comment se sont constitués les ouvrages que nous voyons aujourd'hui ruinés. Les bergers avaient besoin d'un logement provisoire. C'était les capitelles. Il fallait des enclos pour les bêtes, ce sont les larges murailles qui divisent le site. Mais on se demande pourquoi ces enclos sont constitués de murailles si importantes. Il semble naturel d'imaginer qu'après le départ des bergers, les propriétaires des enclos ramassaient le fumier pour le mettre dans leurs cultures au printemps. Pour faciliter ce travail, petit à petit, en même temps qu'on ramassait ledit fumier, on enlevait les pierres du sol, et on les mettait sur ces murs d'épierrage pour s'en débarrasser. Ce n'était pas un travail lourd, mais un simple entretien qui s'est étalé peut-être sur des centaines d'années, ou des millénaires, qui sait ?

Il ne faut pas penser que ces ouvrages, y compris les capitelles, ont été construits par les bergers transhumants, peu attachés à un terroir. C'est un outil de rapport, techniquement confortable pour attirer les bergers, qui a été construit par des Lagrassiens et profiter ainsi de la manne que représentaient le lait et le fumier.

Aujourd'hui, l'Association Canta Peira souhaite restaurer, mettre en sécurité et ouvrir au public cet endroit magique, qui est aussi un lieu important pour la biodiversité. Mais le travail est gigantesque, et pour ce faire, l'association va postuler au budget participatif du département.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement du projet, et n'oubliez pas que toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues sur le chantier, même si vous n'êtes pas très forts ou habiles !

Grand air et ambiance sympa garantis...

Canta Peira

## INFOS DIVERSES

- Un broyeur prêté par le COVALDEM sera installé comme l'année dernière à côté de l'ancienne cave coopérative. Vous pourrez y amener votre sapin. Le broyat obtenu alimentera le compost municipal ! Contactez la mairie pour les dates et horaires.

- Le **compost** est en libre-service sur l'aire de compostage ! Merci de respecter les panneaux indicatifs et de vider vos déchets biodégradables dans le bac approprié !
- Retrouvez toutes ces informations sur le site de la Mairie, [www.lagrasse.fr](http://www.lagrasse.fr) et sur panneau Pocket !
- Écrivez-nous pour recevoir le **FIL** par mail ou pour nous faire parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email : [lagrasselefil@gmail.com](mailto:lagrasselefil@gmail.com)



**Très belle fin d'année à tous !**

**NAISSANCE :** KHATCHATRYAN Masis, Marc né le 21 juillet 2022  
 QUINCEY Laurel, Armand, Régis né le 28 septembre 2022  
 MICHET Alice née le 22 novembre 2022

**MARIAGE :** TIOTE Daouda et BAMBA Salimata le 08 octobre 2022

**DÉCÈS :** QUINTILLA Marius le 11 décembre 2022

**Contact mairie: 04 68 43 10 05**

**Directeur de publication :** René ORTEGA. **Rédacteurs en chef :** Simon BARREDA, François SABATIE. **Comité de rédaction :** les élus municipaux.  
 Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.

